

REPUBLIQUE FRANÇAISE

CCAS DE PIOLENC

Numéro SIRET : 26840287200017

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE D'ORANGE

M14

COMPTE ADMINISTRATIF

voté par nature

BUDGET : C.C.A.S. M14

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le : 13 Avril 2017
Et publication ou notification
Du : 27 Avril 2017.
Le Maire,

ANNEE 2016



SOMMAIRE

.....

	I - Informations générales
p. 2	Informations statistiques, fiscales et financières
p. 3	Modalités de vote du budget
	II - Présentation générale du budget
p. 4/5	A1-Vue d'ensemble
p. 6	A2-Section de fonctionnement - Chapitres
Néant	A3-Section d'investissement - Chapitres
p. 7	B1-Balance générale du budget-Dépenses
p. 8	B2-Balance générale du budget-Recettes
	III - Vote du budget
p. 9	A1-Section de fonctionnement - Détail des dépenses
p. 10	A2-Section de fonctionnement - Détail des recettes
Néant	B1-Section d'investissement - Détail des dépenses
Néant	B2-Section d'investissement - Détail des recettes
Néant	B3-Détail des chapitres d'opération d'équipement

IV. ANNEXES		Joint	Sans objet
	A-Eléments du bilan	x	
p. 11/13	A1-Eléments du bilan - Présentation croisée par fonction	x	
p.14/15	A1.1-Présentation croisée par fonction- Détail fonctionnement		x
	A1.2-Présentation croisée par fonction- Détail Investissement		x
	A2.1 à A2.9-Etat de la Dette		
	A3-Eléments du bilan-Méthodes utilisées pour les amortissements		x
	A4-Etat des provisions		x
	A5-Etalement des provisions		x
	A6.1-Equilibres des opérations financières-Dépenses		x
	A6.2-Equilibres des opérations financières-Recettes		x
	A7.21/A7.22-Etat de ventilation des services assujettis à la TVA		x
	A7.31/A7.32-Etat de la répartition TEOM		x
	A8-Etat des charges transférées		x
	A9-Détail des opérations pour le compte de tiers		x
	A10.1 à A10.5- Variation du patrimoine		x
	A11-Etat des travaux en régie		x
	A12-Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale		x
	B-Engagements hors bilan		x
	B1.1-Engagements hors bilan-Etat des emprunts garantis		x
	B1.2-Calcul du ratio d'endettement		x
	B1.3-Etat des contrats de crédit bail		x
	B1.4-Etat des contrats de partenariat public-privé		x
	B1.5-B1.6-Engagements donnés/reçus		x
	B1.7-Listes des concours attribués à des tiers		x
	B2.1/B2.2-AP/CP-AE/CP		x
	B3-Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale		x
	C-Autres éléments d'information		
p. 16/17	C1.1-Autres éléments d'informations-Etat du personnel	x	
	C1.2-Action de formation des élus		x
	C2-Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier		x
	C3.1-Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune		x
	C3.2-Liste des organismes des établissements publics créés		x
	C3.3-Liste des services individualisés dans un budget annexe		x
	C3.4-Services assujettis à la TVA		x
	C3.5- Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes		x
	C3.6-Identification des flux croisés		x
	D-Décisions en matière de taux de CD-Arrêtés et signatures		
	D1-Décisions en matière de taux de contributions directes		x
p. 18	D2-Arrêté et signatures	x	

Code INSEE 84091	CCAS DE PIOLENC C.C.A.S. M14	CA 2016
---------------------	---------------------------------	------------

I - INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	5 204
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i>) :	46
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0,00	0,00	0,00	0,00

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (Source DGCP) (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	4,68	1 035,00
2	Produit des impositions directes/population	0,00	451,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	4,12	1 159,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	0,00	317,00
5	Encours de dette/population	0,00	870,00
6	DGF/population	0,00	196,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	0,30%	51,44%
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	113,76	0,00
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,00%	0,00%
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,00%	75,05%

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus. Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I - INFORMATIONS GENERALES**I****MODALITES DE VOTE DU BUDGET****B****POUR MEMOIRE(1)**

I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.
 - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".

III - Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

VUE D'ENSEMBLE

A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 24 378,25	G 21 429,80
	Section d'investissement	B 0,00	H 0,00
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE 2015	Report en section de fonctionnement (002)	C (si déficit)	I 7 520,09 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D (si déficit)	J (si excédent)
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D 24 378,25	= G+H+I+J 28 949,89
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2017 (1)	Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2017	= E+F 0,00	= K+L 0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E 24 378,25	= G+I+K 28 949,89
	Section d'investissement	= B+D+F 0,00	= H+J+L 0,00
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 24 378,25	= G+H+I+J+K+L 28 949,89

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

VUE D'ENSEMBLE

A1

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	E 0,00	K 0,00
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	F 0,00	L 0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).
 Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2015)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	8 810,00	7 744,59	18,94	0,00	1 046,47
012	Charges de personnel et frais assimilés	100,00	72,00	0,00	0,00	28,00
65	Autres charges de gestion courante	18 700,00	16 542,72	0,00	0,00	2 157,28
	Total des dépenses de gestion courante	27 610,00	24 359,31	18,94	0,00	3 231,75
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	0,00				
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	27 610,00	24 359,31	18,94	0,00	3 231,75
023	Virement à la section d'investissement (2)	0,00				
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (2)	0,00	0,00			0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de	0,00	0,00			0,00
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	0,00	0,00			0,00
	TOTAL	27 610,00	24 359,31	18,94	0,00	3 231,75
	Pour information	(3) 0,00				
	D002 Déficit de fonctionnement reporté de 2015					

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2015)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes di	750,00	1 893,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	19 339,91	19 536,80	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes de gestion courante	20 089,91	21 429,80	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles de fonctionnement	20 089,91	21 429,80	0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (2)	0,00	0,00			0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de	0,00	0,00			0,00
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	0,00	0,00			0,00
	TOTAL	20 089,91	21 429,80	0,00	0,00	0,00
	Pour information	(3) 7 520,09				
	R002 Excédent de fonctionnement reporté de 2015					

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté)

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B1

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	7 763,53		7 763,53
012	Charges de personnel et frais assimilés	72,00		72,00
65	Autres charges de gestion courante	16 542,72		16 542,72
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de fonctionnement - Total	24 378,25	0,00	24 378,25
	Pour information			
	D 002 Déficit de fonctionnement reporté de 2015			0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	(8) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
3..	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Dépenses d'investissement - Total	0,00	0,00	0,00
	Pour information			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de 2015			0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires ;

(2) Voir liste des opérations d'ordre ;

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants ;

(5) Si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires ;

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement » ;

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9) ;

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B2

2 - Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes dive	1 893,00		1 893,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations, subventions et participations	19 536,80		19 536,80
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits Exceptionnels	0,00	0,00	0,00
	Recettes de fonctionnement - Total	21 429,80	0,00	21 429,80
	Pour information			
	R 002 Excédent de fonctionnement reporté de 2015			7 520,09

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	(8) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
3..	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Recettes d'investissement - Total	0,00	0,00	0,00
	Pour information			
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de 2015			0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2015)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	8 810,00	7 744,59	18,94	0,00	1 046,47
60632	Fournitures de petit équipement	200,00	0,00	0,00	0,00	200,00
6064	Fournitures administratives	250,00	378,15	0,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	900,00	604,80	0,00	0,00	295,20
6156	Maintenance	100,00	54,06	18,94	0,00	27,00
6182	Documentation générale et technique	260,00	252,06	0,00	0,00	7,94
6232	Fêtes et cérémonies	7 100,00	6 455,52	0,00	0,00	644,48
012	Charges de personnel et frais assimilés	100,00	72,00	0,00	0,00	28,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	100,00	72,00	0,00	0,00	28,00
65	Autres charges de gestion courante	18 700,00	16 542,72	0,00	0,00	2 157,28
6558	Autres contributions obligatoires	8 200,00	8 174,52	0,00	0,00	25,48
6561	Secours d'urgence	3 500,00	1 153,42	0,00	0,00	2 346,58
6562	Aides	7 000,00	7 214,78	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		27 610,00	24 359,31	18,94	0,00	3 231,75
66	Charges financières (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement) (e)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		27 610,00	24 359,31	18,94	0,00	3 231,75
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00			
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		0,00	0,00			0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		27 610,00	24 359,31	18,94	0,00	3 231,75
Pour information		0,00				
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de 2015		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant de l'exercice 2015	0,00
= Différence ICNE 2016 - ICNE 2015	0,00

Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dont 875 et 676.

Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2015)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes	750,00	1 893,00	0,00	0,00	0,00
7031	Concessions dans les cimetières	750,00	0,00	0,00	0,00	750,00
70311	Concession dans les cimetières	0,00	1 893,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	19 339,91	19 536,80	0,00	0,00	0,00
7473	Départements	339,91	536,80	0,00	0,00	0,00
7474	Communes	19 000,00	19 000,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+73+74+75+013)		20 089,91	21 429,80	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		20 089,91	21 429,80	0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	0,00	0,00			0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		20 089,91	21 429,80	0,00	0,00	0,00
Pour information						
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de 2015		7 520,09				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant de l'exercice 2015	0,00
= Différence ICNE 2016 - ICNE 2015	0,00

- 1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DJ 040.
4) Dont 778.
5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

IV - ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

IV

A1

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux des admi- nistrations (sauf 01)	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseigne- ment et formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interven- tions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Amégage- ment et services urbains, environne- ment	9 Action économi- que	TOTAL
---------	--	--	--	--	--------------	---------------------------	---	--------------	---------------	--	--------------------------------	-------

INVESTISSEMENT

REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser 2015)												
Dépenses réelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Equipements municipaux (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Opérations financières	0,00											0,00
Dépenses d'ordre	0,00											0,00
Solde d'exécution reporté de 2015	0,00											0,00
Total dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total recettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RESTE A REALISER au 31/12/2016

Total RAR dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total RAR recettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE RAR d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser 2015)												
Total dépenses	-182,66	9 737,19	0,00	0,00	0,00	0,00	14 823,72	0,00	0,00	0,00	0,00	24 378,25
Total recettes	0,00	28 849,89	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 849,89
Solde de fonctionnement	182,66	19 212,70	0,00	0,00	0,00	0,00	-14 823,72	0,00	0,00	0,00	0,00	4 571,64

RESTE A REALISER au 31/12/2016

Total RAR dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total RAR recettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde RAR fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CCAS DE PIOLENC - 84 - C.C.A.S. M14

2016

CA

IV - ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

IV

A1

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CCCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale. °

IV - ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

IV

A1

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux des administrations (sauf 01)	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement et formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
---------	---------	-------------------------------	---	-----------------------------------	-----------------------------	-----------	---------------------	-----------------------------------	-----------	------------	--	---------------------	-------

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Total dépenses de fonctionnement		-182,66	9 737,19	0,00	0,00	0,00	0,00	14 823,72	0,00	0,00	0,00	0,00	24 378,25
D11	Charges à caractère général	-182,66	1 490,67	0,00	0,00	0,00	0,00	6 455,52	0,00	0,00	0,00	0,00	7 763,53
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	0,00	378,15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	378,15
6135	Locations mobilières	-201,60	806,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	604,80
6156	Maintenance	18,94	54,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	73,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	252,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	252,06
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 455,52	0,00	0,00	0,00	0,00	6 455,52
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	72,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	72,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.A.F.	0,00	72,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	72,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	8 174,52	0,00	0,00	0,00	0,00	8 368,20	0,00	0,00	0,00	0,00	16 542,72
6558	Autres contributions obligatoires	0,00	8 174,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 174,52
6561	Secours d'urgence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 153,42	0,00	0,00	0,00	0,00	1 153,42
6562	Aides	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 214,78	0,00	0,00	0,00	0,00	7 214,78

RECETTES

Total recettes de fonctionnement		0,00	28 949,89	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 949,89
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00	1 893,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 893,00
7031	Concessions dans les cimetières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70311	Concession dans les cimetières	0,00	1 893,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 893,00
74	Dotations, subventions et participations	0,00	19 536,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 536,80
7473	Départements	0,00	536,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	536,80
7474	Communes	0,00	19 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 000,00
002	Excédent de fonctionnement reporté	0,00	7 520,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 520,09

(1) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION
DETAIL FONCTIONNEMENT

IV

A1.1

FONCTION 0 Services généraux

CHAPITRES	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale du C.C.A.S.	Total
DEPENSES TOTALES (1)	-182,66	9 737,19	9 554,53
011 Charges à caractère général	-182,66	1 480,67	1 308,01
012 Charges de personnel et frais assimilés	0,00	72,00	72,00
65 Autres charges de gestion courante	0,00	8 174,52	8 174,52
RECETTES TOTALES (1)	0,00	28 949,89	28 949,89
002 Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	0,00	7 520,09	7 520,09
70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00	1 893,00	1 893,00
74 Dotations, subventions et participations	0,00	19 536,80	19 536,80

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION
DETAIL FONCTIONNEMENT

IV

A1.1

FONCTION 5 Interventions sociales

CHAPITRES	523		524		Total
	Actions en faveur des personnes en	Autres services	Autres services		
DEPENSES TOTALES (1)	8 368,20	6 455,52	6 455,52		14 823,72
011 Charges à caractère général	0,00	6 455,52	6 455,52		6 455,52
65 Autres charges de gestion courante	8 368,20	0,00	0,00		8 368,20

CHAPITRES	Sous-fonction 523		Sous-fonction 524	
	5234 Aides aux personnes	5240 Services communs	5240 Services communs	
DEPENSES TOTALES (1)	8 368,20	6 455,52	6 455,52	
011 Charges à caractère général	0,00	6 455,52	6 455,52	
65 Autres charges de gestion courante	8 368,20	0,00	0,00	

IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2016

IV

C1.1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		1	0	1	0	0	0
Adjoint Administratif de 2ème classe	C	1	0	1	0	0	0
TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)		1	0	1	0	0	0

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année.

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, * emplois spécifiques * régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2016

IV

C1.1

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
TOTAL GENERAL						

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR: ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel.

ANIM : Animation.

PM : Police.

OTR : missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 25 janvier 1984 modifiée) :

3-a* : article 3, 1ème alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1* : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2* : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3* : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4* : emplois à temps non complet des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de

création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-3-5* : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de

création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

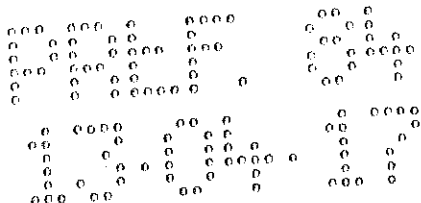
A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "Autres" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrats aidés").

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.



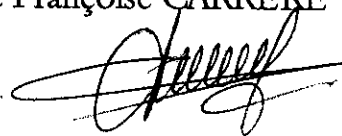
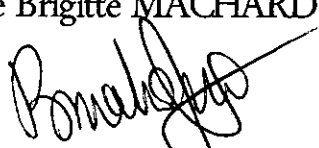

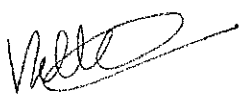
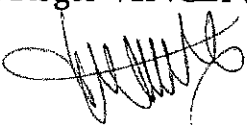

Conseil d'administration du CCAS

Séance du 10 avril 2017

Sous la présidence de Madame Françoise CARRERE, Vice-présidente.

Arrêté de signatures valant approbation du Compte Administratif 2016

Les membres de la Commission du CCAS

M. Louis DRIEY, Président	Mme Françoise CARRERE 
Mme Brigitte MACHARD 	Mme Chantal COUDERC 
M. Serge CHARLOT	Mme Georgette VELLA 
M. Jean BISSET Procuration Mme Machard	M. Roger VINCENT 
M. Georges BOUTINOT	Mme Odette DELHOME 
Mme Sandrine COUGUL Procuration Mme Carrere	

A Piolenc, le 10 avril 2017